



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/60
20 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1187 (1998) du 30 juillet 1998), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 1999 le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et m'a prié de lui présenter, trois mois après la date d'adoption de la résolution, un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), notamment sur les opérations de la MONUG. Conformément à cette demande, j'ai présenté un rapport au Conseil de sécurité le 29 octobre 1998 (voir S/1998/1012). Le présent rapport contient un exposé de la situation au 15 janvier 1999.

2. Mon Représentant spécial pour la Géorgie, M. Liviu Bota, est toujours à la tête de la MONUG. Il est assisté par le Chef des observateurs militaires, le général de division Tariq Waseem Ghazi (Pakistan), qui a succédé au général de division Harun-Ar-Rashid (Bangladesh) le 15 novembre 1998. Au 15 janvier 1999, la MONUG se composait de 102 observateurs militaires (voir annexe).

II. ASPECTS POLITIQUES

3. À la suite de la réunion que les parties géorgienne et abkhaze ont tenue à Athènes, du 16 au 18 octobre 1998, sur les mesures à prendre pour rétablir la confiance, réunion qui, par le nombre des participants et leur représentativité, était la plus importante que les parties aient tenue depuis la fin de la guerre de 1993 (voir S/1998/1012, par. 10 à 12), mon Représentant spécial a continué à avoir des contacts fréquents avec les deux parties et les autres éléments intéressés. Les négociations entre les deux parties ont porté essentiellement sur la recherche d'un accord sur la sécurité et le non-recours à la force; le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées dans le district de Gali; et les mesures nécessaires au redressement économique de l'Abkhazie.

4. Pendant que ces efforts étaient en cours, mon Représentant spécial s'est livré activement à des consultations avec le Président géorgien Edouard Shevardnadze, le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, et d'autres éminentes personnalités politiques de Géorgie. Chaque dirigeant a déclaré qu'il restait prêt à rencontrer l'autre pour parler des problèmes actuels et explorer les mesures à prendre pour faciliter un règlement du conflit.

5. Dans le cadre des contacts bilatéraux établis entre les deux parties pendant la période couverte par le rapport, le représentant personnel de M. Ardzinba pour le processus de paix, M. Anri Jergenia, accompagné par le Vice-Ministre de la défense de facto, le général de division Givi Agrba, s'est rendu à Tbilisi les 29 octobre et 22 novembre 1998, pour s'entretenir avec le Ministre d'État géorgien, M. Vazha Lordkipanidze. Le Secrétaire exécutif de la Commission mixte abkhazo-géorgienne de coordination, M. Zurab Lakerbaia, a également facilité les contacts entre les parties.

6. Le Groupe des Amis du Secrétaire général (France, Allemagne, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique) a soutenu activement le processus de paix. Les chefs de leurs missions diplomatiques à Tbilisi ont tenu un certain nombre de consultations à ce sujet, notamment avec M. Ardzinba le 2 décembre et avec le Président Shevardnadze le 10 décembre 1998. En outre, les États-Unis ont annoncé qu'ils étaient prêts à verser graduellement une allocation de 15 millions de dollars au total pour la remise en état de l'infrastructure de l'Abkhazie (Géorgie), principalement dans le district de Gali, à condition que des progrès sensibles soient accomplis dans le processus de paix.

7. Au début de novembre 1998, il semblait que les parties étaient sur le point de parvenir à un accord sur deux projets de documents portant sur les trois questions mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus, et on pensait que les documents seraient signés lors d'une réunion entre le Président Shevardnadze et M. Ardzinba. On a discuté de la date et du lieu à fixer pour cette réunion. Mais les pourparlers ont été brusquement rompus de façon inattendue en raison, semble-t-il, de malentendus, et la partie abkhaze a déclaré qu'elle n'aurait plus de contacts directs avec la partie géorgienne. Cette impasse dans les pourparlers de paix s'est accompagnée d'une détérioration soudaine et rapide de la situation en matière de sécurité dans la zone du conflit. La conjonction de ces événements faisait craindre une reprise des hostilités analogue à celle qui avait eu lieu en mai dans le district de Gali. Pour éviter ce danger et reprendre les pourparlers de paix, mon Représentant spécial a décidé de convoquer d'urgence la sixième session du Conseil de coordination des parties géorgienne et abkhaze. La réunion, qui a eu lieu les 17 et 18 décembre 1998, s'est tenue exceptionnellement à Genève car la partie abkhaze a refusé de se rendre à Tbilisi, où la réunion devait se tenir.

8. La sixième session du Conseil de coordination s'est tenue sous la présidence de mon Représentant spécial et avec la participation des représentants des deux parties, de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et des États appartenant au Groupe des Amis du Secrétaire général. La délégation géorgienne était dirigée par le Ministre d'État Vazha Lordkipanidze et la délégation abkhaze par le Premier Ministre de facto, Sergei Bagapsh. Le Chef des observateurs militaires de la MONUG, le Haut Commissaire assistant pour les réfugiés et le Coordinateur résident des Nations Unies en Géorgie ont également participé à la réunion et y ont pris la parole.

9. L'ordre du jour de la sixième session comprenait les trois points suivants : a) les questions relatives à une suspension durable des hostilités et à la sécurité; b) les réfugiés et les personnes déplacées; et c) les problèmes

/...

économiques et sociaux. Au cours de la session, la délégation abkhaze a déclaré qu'elle avait décidé d'engager unilatéralement le processus du rapatriement des réfugiés dans le district de Gali et elle a lancé un appel à l'Organisation des Nations Unies, à la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, à l'OSCE, aux États appartenant au Groupe des Amis du Secrétaire général et à la partie géorgienne pour qu'ils appuient cette décision. La délégation géorgienne a qualifié la déclaration abkhaze de pure rhétorique, qui ne créait aucune base pour le processus de rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Elle a déclaré également que ce processus n'était pas possible sans les mécanismes et les garanties nécessaires et sans la participation active de la partie géorgienne et de la communauté internationale. Au cours de la session, les deux parties ont décidé notamment de convoquer d'urgence dans le district de Gali, le 22 décembre 1998 au plus tard, une réunion de leurs représentants afin d'éviter la déstabilisation de la situation dans la zone du conflit, et de se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour mettre en oeuvre les accords bilatéraux contenus dans les protocoles signés le 25 mai 1998 à Gagra et le 24 septembre 1998 à Soukhoumi.

10. Les 24 et 25 novembre 1998, le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Bronislaw Geremek, qui était Président en exercice de l'OSCE, s'est rendu en Géorgie dans le cadre de son voyage en Transcaucasie et s'est entretenu des questions liées au conflit dans la région avec le Président Shevardnadze et d'autres personnalités. La question des conflits régionaux, y compris le conflit d'Abkhazie (Géorgie), était aussi à l'ordre du jour de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenue à Oslo les 2 et 3 décembre 1998. Dans leur décision concernant la Géorgie, les ministres ont souligné notamment que le processus engagé à Genève devait servir de cadre au règlement pacifique du conflit en Abkhazie (Géorgie) et que c'était à l'Organisation des Nations Unies qu'il incombait au premier chef de faire avancer ce processus. Ils ont aussi déclaré que l'OSCE était prête à aider l'ONU dans ses efforts.

11. Le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie était aussi à l'ordre du jour du Secrétaire exécutif de la Communauté des États indépendants (CEI), Boris Berezovski, lors de la visite qu'il a effectuée à Tbilisi, le 18 novembre 1998. Le Secrétaire exécutif a été reçu par le Président Shevardnadze et a rencontré mon Représentant spécial.

12. Le 3 novembre 1998, les Gouvernements de la Fédération de Russie et de la Géorgie ont conclu deux accords de coopération sur des questions de frontière. Ces accords prévoyaient, notamment, le transfert graduel par les garde-frontières russes de biens et de fonctions à leurs homologues géorgiens. Les accords ont été critiqués par la partie abkhaze.

13. Le 15 novembre 1998, des élections aux organes locaux d'administration autonome (conseils) se sont tenues en Géorgie (à l'exception du territoire contrôlé par la partie abkhaze ainsi que de certaines parties de la région de Tskhinvali). C'étaient les premières élections de ce genre depuis que le pays avait recouvré son indépendance en 1991.

III. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

14. Depuis le dernier rapport que j'ai adressé au Conseil de sécurité le 29 octobre 1998 (S/1998/1012), il n'y a eu aucun changement de structure dans les opérations de la MONUG. Ces opérations restent fondées sur la formule des patrouilles restreintes. Selon cette formule, les patrouilles se font par groupe de deux véhicules renforcés contre les mines, uniquement pendant la journée et le long des routes reliant des agglomérations ou des points de contrôle de la Force de maintien de la paix de la CEI. La Force maintient des soldats en alerte pour qu'ils puissent réagir rapidement, et l'hélicoptère de la MONUG est prêt à intervenir en cas d'urgence. Les bases d'opérations restent fermées, et le contrôle des opérations est ainsi devenu plus centralisé. On se rappellera qu'avant la prise d'otages de février 1998, la plupart des patrouilles opérationnelles étaient effectuées à partir des quatre bases situées en des points éloignés à l'intérieur de la zone de sécurité. Ces bases permettaient d'avoir facilement accès à la population dans toute la zone du conflit et de rester en liaison étroite avec les autorités civiles et militaires. La fermeture des bases a empêché la MONUG de s'acquitter pleinement des obligations que lui impose son mandat. Toutefois, malgré ces restrictions, la MONUG a réussi dans ses opérations à couvrir de façon généralement satisfaisante la zone du conflit en utilisant à la fois des véhicules tout terrain et des hélicoptères pour effectuer ses patrouilles. Elle est ainsi en mesure de vérifier si les parties respectent l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994 (voir S/1994/583, annexe I) et le Protocole de Gagra du 25 mai 1998 (voir S/1998/497, par. 4).

15. Avec un certain retard, un premier lot de cinq nouveaux véhicules protégés contre les éclats (RG-32 SCOUTS) est arrivé à Tbilisi le 20 novembre 1998; ces véhicules sont déjà utilisés pour les patrouilles. Huit autres véhicules reçus le 30 décembre seront bientôt prêts à fonctionner après l'installation du matériel de communication et autres équipements essentiels. L'utilisation de ces véhicules permettra une plus grande souplesse dans les opérations, qui avaient été entravées par le nombre limité et l'âge des anciens véhicules renforcés contre les mines. Étant donné que le minage continue, en particulier dans le district de Gali, l'arrivée de véhicules supplémentaires renforcera sensiblement la sécurité du personnel de la MONUG et lui permettra d'atteindre des endroits plus éloignés.

16. La phase initiale du projet de réfection de la grand-route M-27 entre le canal de Gali et la rivière Inguri, dont le marché avait été conclu en août 1998, est aujourd'hui achevée. Cependant, après les pluies d'hiver et à cause de la mauvaise qualité du travail, certaines parties du revêtement routier commencent déjà à se dégrader. Il est néanmoins prévu de poursuivre le projet de réfection d'autres routes dans le district de Gali car ces travaux amélioreront considérablement la sécurité des patrouilles de la MONUG en les protégeant contre la menace des mines.

17. L'hélicoptère affecté à la MONUG en juin 1998 joue un rôle de sécurité essentiel pour la mission, en particulier pour les évacuations médicales. Son utilisation apporte également une aide pour les patrouilles au sol, facilitant les recherches et permettant d'avoir accès à des régions difficiles à atteindre,

/...

comme la vallée du Kodori. Comme indiqué dans mon rapport précédent (S/1998/1012, par. 27), la mise à disposition d'un second hélicoptère renforcerait nettement la capacité d'intervention et la sécurité de la MONUG, et la possibilité d'acquérir un second appareil est à l'étude.

18. Conformément à une décision prise à la cinquième session du Conseil de coordination en septembre 1998, un groupe d'enquête mixte devait être constitué pour enquêter sur les violations de l'Accord de Moscou de 1994. Une structure a été mise en place, avec un appui logistique substantiel de la part de la MONUG, mais ce mécanisme n'a encore abouti à rien. Toutefois, les patrouilles de la MONUG, assistées par les observateurs militaires ayant des compétences juridiques qui sont arrivés récemment dans la Mission, suivent les enquêtes conduites par chaque côté ou par la force de maintien de la paix de la CEI, autant que possible sur la base d'arrangements mutuels. De l'avis du Chef de la Mission d'observation, un groupe d'enquête mixte qui fonctionnerait véritablement serait un moyen utile pour établir les faits, déterminer les responsabilités et décourager les deux côtés de commettre des violations. Il faut que les deux côtés fassent preuve d'une résolution et d'une volonté plus fermes de faire fonctionner effectivement ce groupe et de lui procurer le soutien juridique et administratif nécessaire.

19. Les réunions quadripartites hebdomadaires ont fait l'objet d'un boycott prolongé durant près de deux mois de la part de la partie abkhaze qui entendait ainsi protester contre l'enlèvement de membres de la milice abkhaze et le refus de retirer les troupes du Ministère de l'intérieur géorgien de la poche de Khurcha. Le retour de la partie abkhaze aux réunions à la suite de la sixième session du Conseil de coordination et de la réunion de suivi du 21 décembre illustre une tendance positive apparue ces dernières semaines. Les réunions quadripartites, qui permettent aux deux côtés de se rencontrer en présence des commandants de la force de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG, ont toujours fourni un cadre utile pour régler les problèmes locaux de caractère militaire, humanitaire et administratif.

IV. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

20. Les rapports de travail avec la force de maintien de la paix de la CEI sont bons à tous les niveaux. Des liaisons étroites sont entretenues par des réunions et des échanges d'informations réguliers. La MONUG continue à s'appuyer sur la force de maintien de la paix de la CEI pour sa sécurité, et la force se tient prête en permanence à réagir en cas d'urgence. Des exercices réguliers ont lieu et les procédures sont coordonnées afin de maintenir un degré élevé de préparation.

21. L'expiration du mandat de la force de maintien de la paix de la CEI le 30 juin 1998 a été sans effet sur sa présence. La force continue à opérer à partir de postes de contrôle fixes, situés, pour la plupart, le long de la ligne de cessez-le-feu, et à exécuter des patrouilles mobiles très limitées. La MONUG continue d'observer les opérations de la force dans le cadre de l'Accord de Moscou, et de faire rapport à leur sujet. La majeure partie des effectifs de la

force de maintien de la paix de la CEI a été relevée en octobre et novembre 1998.

V. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Généralités

22. La situation dans la zone de conflit reste tendue et instable. Les échanges de tirs sont fréquents par-delà la ligne de cessez-le-feu et des lance-fusées et des lance-grenades sont parfois utilisés en plus des armes légères. Malgré tous les efforts faits par la MONUG pour mettre fin à cette tendance, les incidents n'ont pas pu être maîtrisés complètement. Les activités terroristes et subversives se poursuivent, notamment la pose de mines, surtout dans la partie basse du district de Gali. Elles sont dirigées surtout contre la force de maintien de la paix de la CEI et les milices abkhazes. Il semble toutefois que, dans certains cas, des mines aient été posées dans l'intention de perturber le trafic civil. Les tirs contre la force de maintien de la paix de la CEI et les postes de contrôle géorgiens et abkhazes se poursuivent également. L'Accord de Moscou est violé par le déploiement d'armes interdites, les incidents de pose de mines et les restrictions de la liberté de circulation de la MONUG. Il est inquiétant de constater que les réactions des deux parties aux protestations de la MONUG sont parfois cavalières. Le Chef de la Mission d'observation est d'avis qu'il faut faire mieux connaître et comprendre le mandat et le mode d'opération de la MONUG aux commandements locaux et aux troupes des deux côtés.

B. Zones de sécurité et de restriction des armements

23. Dans le secteur de Gali, la partie basse a continué à retenir l'attention. Les autorités abkhazes de cette région n'ont pas réussi à mettre fin aux activités criminelles et terroristes, et continuent à reprocher au côté géorgien d'aider et d'encourager les groupes qui en sont responsables. En novembre et décembre 1998, 15 incidents distincts (poses de mines, échanges de tirs et embuscades) ont fait des blessés des deux côtés. Parmi la milice abkhaze, cinq personnes ont été tuées et huit grièvement blessées; un soldat du Ministère de l'intérieur géorgien a été tué et un autre blessé. Enfin, un soldat de la force de maintien de la paix de la CEI a été tué et 15 ont été blessés. En outre, cinq civils ont été tués et 13 ont été blessés. Ces activités criminelles et terroristes nuisent profondément à la normalisation de la situation dans la région. Elles déclenchent des représailles de la part du côté abkhaze et restreignent les opérations de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI. Malgré les appels lancés par la MONUG, il ne semble pas que les parties aient fait le moindre effort sérieux pour y mettre un terme. Dans la mesure où les patrouilles de la MONUG ne couvrent qu'un territoire limité, il est parfois difficile de faire rapport précisément sur les événements dans la zone de conflit ou de prévenir les actes d'hostilité en intervenant à temps. D'autre part, le côté abkhaze a accusé le côté géorgien d'avoir lancé, le 25 décembre, une opération amphibie près du village de Primorsk. Le côté géorgien a démenti catégoriquement ces accusations et la MONUG n'a trouvé aucune preuve susceptible d'appuyer l'accusation abkhaze. Par chance, cet incident, apparemment fondé sur la diffusion d'informations erronées, n'a pas dégénéré en hostilités.

/...

24. On se souviendra que, dans mon précédent rapport (voir S/1998/1012, par. 33), j'ai mentionné les efforts faits par le côté abkhaze pour encourager les habitants qui s'étaient enfuis du district de Gali à la suite des événements de mai 1998, à regagner leurs foyers. Ces appels n'ont guère eu de succès, principalement parce que les personnes susceptibles de rentrer chez elles n'ont pas confiance dans les conditions de sécurité, toujours insuffisantes dans le district. La milice abkhaze n'est pas parvenue à réprimer effectivement les actes criminels comme les vols et les enlèvements contre rançon, et a elle-même été accusée à plusieurs reprises par la population de protéger les criminels. La MONUG continuera à encourager les efforts de l'administration locale de Gali pour remédier à cette situation.

25. La situation dans le secteur de Zougddidi est généralement restée calme mais instable. Les troupes du Ministère de l'intérieur géorgien occupant des positions dans les poches de Khurcha et Gan Mukhuri n'ont pas été totalement retirées et leurs positions n'ont pas été démantelées, contrairement aux engagements pris dans le Protocole signé à Soukhumi le 24 septembre 1998. Durant la période examinée, les tensions sur le terrain se sont aggravées à un point qui est devenu intenable au début de décembre 1998. Quand la menace d'un déclenchement des hostilités a semblé imminente, mon Représentant spécial a convoqué la sixième session du Conseil de coordination (voir par. 8 et 9 ci-dessus), à laquelle il a été décidé de tenir une réunion de suivi dans la région de Gali. Des délégations des côtés géorgien et abkhaze, dirigées respectivement par M. Lordkipanidze et M. Bagapsh, et comprenant les responsables militaires de chaque partie, se sont réunies à Gali le 21 décembre et ont adopté un protocole prévoyant plusieurs mesures destinées à désamorcer les tensions.

26. Le 21 décembre 1998, un soldat géorgien a été tué dans un échange de tirs entre un poste de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI et une position des troupes du Ministère de l'intérieur géorgien. Cet incident a détérioré les relations entre la force de maintien de la paix de la CEI et les forces du Ministère de l'intérieur géorgien. Peu après l'incident, la tension est encore montée d'un cran quand, pour la première fois, une attaque au moyen de mines contre un véhicule de la force de maintien de la paix de la CEI a eu lieu sur le territoire contrôlé par le côté géorgien.

27. Conformément au protocole adopté à la réunion du 21 décembre à Gali, les troupes ont été retirées à l'intérieur de l'enclave de Khurcha (bien que les positions n'aient pas été totalement démantelées), une liaison de communications opérationnelles entre les commandants des deux côtés dans la région de Khurcha/Nabakevi a été établie et les responsables de l'administration des districts de Zugdidi et Gali sont reliés par une ligne téléphonique directe. Grâce à ces mesures, l'atmosphère s'est détendue le long de la ligne de cessez-le-feu.

C. Vallée du Kodori

28. Les patrouilles dans la vallée du Kodori ont repris en août 1998 mais sont gênées par la destruction du pont sur la route qui conduit à la vallée. De ce fait, les patrouilles motorisées ne sont possibles que jusqu'au dernier poste de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI. Actuellement, la route

/...

plus longue vers la vallée supérieure du côté de Zougdidi ne peut pas être empruntée parce que le col qui franchit les montagnes est bloqué par la neige. Quelques patrouilles par hélicoptère (une ou deux par mois) ont lieu pour surveiller la partie de la vallée contrôlée par la Géorgie. Elles ne sont pas considérées comme suffisantes pour procéder à une observation efficace et rendre compte correctement, et une proposition de rouvrir la base de patrouille est à l'étude. La MONUG tient également des consultations avec les autorités au sujet de la réparation du pont à une date prochaine. D'après les observations permises par les patrouilles limitées de la MONUG, la situation dans la vallée est jugée généralement calme.

VI. MESURES DE SÉCURITÉ

29. La sécurité du personnel de la MONUG fait l'objet d'un examen permanent à la mission et au Siège. Aucun incident grave dirigé contre le personnel de la MONUG n'a eu lieu durant la période examinée. La situation dans la zone de sécurité reste instable mais les mesures prises par les parties à la suite de la réunion du 21 décembre à Gali (voir par. 25 ci-dessus) manifestent l'existence d'une certaine bonne volonté de leur part pour chercher à répondre aux préoccupations de sécurité de la MONUG. Le retrait des troupes de l'enclave de Khurcha et l'amélioration des conditions de sécurité qui en a résulté dans la région réduisent le risque que la MONUG soit prise entre deux feux à l'occasion d'incidents entre les parties.

30. Les parties ont également pris des dispositions pour éviter que le personnel ou l'équipement de la MONUG soit pris pour cibles à des fins politiques ou criminelles. Le siège de la MONUG à Soukhumi est sous la protection des "gardes présidentiels", qui sont plus disciplinés que la milice abkhaze déployée là auparavant, et les organes locaux de répression en Abkhazie et en Géorgie ont réagi à chaque fois que la MONUG leur a demandé spécialement d'intervenir. Les troupes du Ministère de l'intérieur géorgien protègent toujours le secteur de Zougdidi et la nouvelle base logistique installée à Zougdidi.

31. La mise en service de véhicules protégés contre les éclats améliorera nettement la sécurité du personnel de la MONUG au cours des patrouilles opérationnelles. Sans être totalement satisfaisant, le déploiement de personnel de sécurité international équipé d'armes légères a été accueilli favorablement à la MONUG et devrait avoir des conséquences positives pour la sécurité interne de la mission. On se souviendra que les conditions de sécurité défavorables qui existaient à l'époque avaient obligé de suspendre les opérations des observateurs militaires en cours en février 1998. En raison de l'amélioration des conditions de sécurité qui devrait résulter des mesures prises par la MONUG, la possibilité de rouvrir certaines bases de patrouille est actuellement à l'étude.

32. Si les mesures prises par les parties et les dispositions appliquées par la MONUG elle-même créent des conditions de sécurité notablement meilleures, il reste néanmoins des sujets de préoccupation. L'incident du bus qui s'est produit en septembre 1998 n'est toujours pas éclairci et les coupables courent toujours. Le risque existe en outre que la délinquance de droit commun s'aggrave encore à cause de la détérioration de la situation économique et en

/...

raison de l'abus des drogues et de l'alcoolisme qui touchent de nombreuses personnes.

VII. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

33. Pendant la période considérée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Acción contra el Hambre (ACH), Médecins sans frontières (MSF-France) et Halo Trust ont continué à offrir une assistance à un grand nombre de civils parmi les plus vulnérables en Abkhazie (Géorgie). Toutefois, dans le district de Gali, il est toujours difficile d'avoir accès aux groupes vulnérables en dehors de la ville de Gali, parce que certaines routes sont minées, ce qui, venant s'ajouter à d'autres problèmes, compromet la sécurité des bénéficiaires et des membres du personnel des organismes d'assistance. De ce fait, beaucoup de personnes vulnérables demeurent privées des secours matériels dont elles auraient besoin pour les mois d'hiver, ainsi que de la protection que les organismes humanitaires pourraient leur offrir. Étant donné la situation tendue, les organismes d'aide continuent à demander instamment au Gouvernement géorgien et aux autorités abkhazes de tout faire pour que l'assistance parvienne effectivement aux civils qui en ont besoin.

34. Après les événements de mai 1998, lorsque la majorité de ceux qui étaient spontanément revenus chez eux dans le district de Gali ont dû s'enfuir de nouveau, le HCR a transféré le centre de ses opérations du côté de Zougdidi et tout le personnel international a évacué temporairement le bureau de Soukhomi. Celui-ci, dont le fonctionnement est maintenant assuré par du personnel local, continue néanmoins d'exercer une fonction de liaison (voir S/1998/1012, par. 19). Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lui aussi transféré son centre de coordination pour la Géorgie occidentale de Soukhomi à Zougdidi, où il continue de fonctionner. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a prolongé jusqu'en mars 1999 son programme de secours alimentaire, pour distribuer de la farine, de l'huile et du sucre aux plus vulnérables des personnes déplacées dans la zone de Zougdidi. En octobre 1998, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en coopération avec le Ministère géorgien de l'éducation, a distribué des fournitures scolaires et du mobilier à certaines des écoles précédemment utilisées comme logements. Le HCR a terminé son programme d'urgence de remise en état de logements, ainsi que la préparation pour l'hiver des centres communautaires de la zone de Zougdidi, et il a presque achevé l'élaboration de son programme de remise en état des écoles dans lesquelles des personnes déplacées logeaient depuis les événements de mai 1998.

35. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le HCR continuent d'observer les conséquences sur le plan humanitaire de la grave sécheresse que la partie occidentale de la Géorgie a subie l'été dernier, ainsi que les retombées de la crise économique en Fédération de Russie (voir S/1998/1012, par. 21). De plus, comme de plus en plus d'adolescents et de jeunes adultes se tournent vers la criminalité, la drogue et la violence en raison de l'isolement dans lequel ils se trouvent depuis la guerre de 1992-1993 et de la dégradation constante de la situation économique en Abkhazie (Géorgie), il est maintenant urgent de mettre en place des programmes destinés à offrir un appui psychosocial à ces éléments. Les activités des quelques programmes qui existent déjà devraient continuer de recevoir un appui et devraient être étoffées.

/...

36. Le Chef du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) est parti à la fin de novembre, à l'expiration de son contrat. Actuellement, le Bureau est constitué d'un spécialiste des droits de l'homme de l'OSCE et, depuis la fin du mois de décembre, d'un administrateur auxiliaire de l'ONU. Récemment, le Bureau a commencé à exécuter un projet d'assistance technique qui permet d'organiser des séminaires en matière de droits de l'homme, de fournir des ouvrages spécialisés aux bibliothèques et de traduire les publications des Nations Unies qui ont trait aux droits de l'homme.

VIII. ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

37. Depuis la parution de mon rapport précédent, l'instabilité des marchés financiers internationaux a compromis la stabilité de la monnaie nationale, le lari. En septembre 1998, après la dévaluation du rouble russe, le lari a commencé à être soumis à des pressions spéculatives. Au début du mois de décembre, il a perdu environ 50 % de sa valeur par rapport au dollar des États-Unis, avant de reprendre une partie de sa valeur pendant la deuxième partie du mois. En outre, les exportations à destination de la Fédération de Russie, qui représentaient près de 30 % du total des exportations de la Géorgie, ont maintenant pratiquement cessé. Cette disparition de 30 % des débouchés extérieurs a profondément perturbé la balance du commerce extérieur. De plus, il est vraisemblable que le montant des sommes que les Géorgiens travaillant en Fédération de Russie envoient en Géorgie diminuera, et que les Géorgiens qui possèdent une entreprise dans ce pays continueront à faire venir des dollars de Géorgie pour soutenir leur investissement. Ainsi, le lari continuera de subir de fortes pressions.

38. Le déficit de la balance des paiements continue d'être l'obstacle le plus important au développement économique du pays. Le problème tient à la faiblesse des recettes publiques, qui n'ont pas dépassé 8,6 % du PNB en 1998, parce que le fisc ne peut percevoir les impôts et que l'évasion fiscale est fréquente, ce qui risque de compromettre le développement futur du pays. De ce fait, en 1998, le Gouvernement n'a pas été en mesure de respecter les objectifs, pourtant déjà modestes, fixés en matière de dépenses sociales, ni de financer un programme d'investissement public dans le domaine social. Les efforts faits pour améliorer la situation n'ont pas donné de résultats.

39. Les considérations qui précèdent montrent bien les faiblesses de la structure sociale et économique, mais, dans l'ensemble, les résultats économiques ont été positifs. On estime que, pour la deuxième année consécutive, l'économie continuera à se redresser, le taux de croissance étant de plus de 10 % par rapport à l'année précédente; l'inflation est encore très raisonnable, aux environs de 7 %, le niveau le plus faible depuis l'indépendance. Pour soutenir la reprise de l'économie et obtenir les ressources qui lui permettront d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire la pauvreté, le Gouvernement devra axer ses efforts en 1999 sur la lutte contre la corruption dans la fonction publique et sur l'amélioration de la perception des impôts, de façon à réduire le déficit budgétaire. Les progrès réalisés sur ces deux fronts contribueront à rétablir la confiance dans l'administration publique et permettront d'obtenir les ressources nécessaires pour alimenter les dépenses publiques.

/...

IX. ASPECTS FINANCIERS

40. Par sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MONUG pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, un crédit d'un montant brut de 19 439 280 dollars, équivalant à 1 619 940 dollars par mois, qui sera mis en recouvrement si le Conseil décide de proroger le mandat de la Mission. En outre, j'ai obtenu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 1,5 million de dollars pour renforcer la sécurité interne de la MONUG.

41. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 janvier 1999, comme je le recommande au paragraphe 47 ci-après, les dépenses engagées pour le fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 1999 seraient limitées aux montants susmentionnés. J'indiquerai à l'Assemblée générale les ressources supplémentaires qui seraient, le cas échéant, nécessaires pour maintenir la Mission au-delà du 30 juin 1999.

42. Au 31 décembre 1998, le montant des contributions non réglées au Compte spécial de la Mission s'élevait à 8,4 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions non réglées était à cette date de 1,6 milliard de dollars.

X. OBSERVATIONS

43. La situation précaire qui dure depuis quelques mois montre à l'évidence que les contacts bilatéraux entre parties géorgienne et abkhaze, lorsqu'ils peuvent avoir lieu, aident à prévenir des affrontements armés. Les pourparlers bilatéraux demeurent aussi le moyen le plus efficace de progresser sur le plan politique. Je tiens par conséquent, une fois encore, à demander instamment aux deux parties d'engager un dialogue et d'élargir leurs contacts à tous les niveaux.

44. Les négociations consacrées au retour des réfugiés et des déplacés dans la région étant actuellement bloquées, je demande instamment aussi aux deux parties de considérer cette question comme étant hautement prioritaire. C'est là une question strictement humanitaire, qui ne doit pas être utilisée au service de causes politiques. Il me paraît bon aussi de souligner une fois encore que le retour des réfugiés et des déplacés est un droit imprescriptible (voir S/1998/375, par. 45).

45. Tandis que le processus politique a progressé avec lenteur, semblant parfois pratiquement paralysé, la MONUG a continué à s'acquitter de son mandat, contribuant ainsi à atténuer les tensions, évitant que des incidents potentiellement graves ne dégénèrent et créant des conditions dans lesquelles des négociations politiques peuvent être organisées. Certes, il reste beaucoup à faire avant que l'on puisse considérer comme satisfaisant l'environnement dans lequel la MONUG opère, mais grâce aux mesures qu'elle a prises, ses observateurs militaires ont pu effectuer des patrouilles limitées sans incident grave au cours des trois derniers mois. Si cette situation se poursuit, on pourrait raisonnablement envisager au cours des mois à venir de rétablir les patrouilles telles qu'elles existaient avant février 1998, étant donné le déploiement de

/...

personnel de sécurité recruté sur le plan international et la livraison de véhicules protégés contre les projectiles. Pour que cela soit possible toutefois, il est évident que les deux parties doivent prendre des mesures concrètes et tangibles en vue de réduire les activités criminelles et terroristes. Je demande donc une fois encore aux parties de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de garantir la sécurité de la Mission et de son personnel.

46. L'intensification récente des activités liées au processus de paix, la mise en place de mécanismes de négociation et l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que le processus de bons offices mené sur place ont fait ressortir la nécessité de renforcer la composante civile de la Mission, surtout dans le domaine des affaires politiques et civiles et dans celui de l'information. Plus précisément, il convient de renforcer la capacité du secteur politique sur place pour tirer meilleur parti encore des mécanismes existants, le Conseil de coordination et les réunions quadripartites, qui, ces derniers mois, se sont révélés utiles pour prévenir les hostilités et désamorcer les crises. D'autre part, un modeste renforcement du secteur des affaires civiles permettrait d'améliorer la liaison entre la Mission et les organismes humanitaires et les ONG. Quant aux activités d'information, elles sont nécessaires pour faire mieux connaître aux parties et à la population des divers secteurs le mandat et les activités de la MONUG et pour diffuser une information impartiale, de façon à améliorer l'action de la Mission et à faire progresser le processus de paix. Ces besoins supplémentaires sont actuellement à l'étude.

47. Étant donné que la MONUG reste indispensable pour maintenir des conditions propices à la recherche d'un règlement politique, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1999. Je demande instamment aux parties de profiter de cette période supplémentaire pour mener des négociations de fond en vue de parvenir à un règlement.

48. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial, Liviu Bota, le Chef des observateurs militaires, le général Tariq Waseem Ghazi, et tout le personnel civil et militaire de la Mission, qui continuent à servir la paix dans des conditions difficiles et parfois dangereuses.

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 15 janvier 1999

Pays	Observateurs militaires
Albanie	1
Allemagne	11
Autriche	4
Bangladesh	8
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	5
Grèce	3
Hongrie	5
Indonésie	4
Jordanie	6
Pakistan	7
Pologne	4
République de Corée	3
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	5
Suisse	4
Turquie	5
Uruguay	3
Total	102
